

1
(N° 43.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1837.

RAPPORT

Fait par M. CH. METZ, au nom de la commission (1) chargée de l'examen des projets de loi relatifs à la séparation de communes.

MESSIEURS ,

Les habitants des hameaux de Straimont, Martilly et Menugoutte demandent à être séparés des autres sections composant la commune de Straimont , à l'effet de former une commune distincte.

Originellement les hameaux de Straimont et Martilly formaient seuls la commune de Straimont.

En 1823 sept nouvelles sections y furent jointes. La trop grande étendue du territoire donna de suite lieu à de graves inconvénients.

Les déplacements devinrent gênants pour les administrés, la surveillance des intérêts et l'administration difficiles pour les chefs.

Les sections de Straimont, Martilly et Menugoutte réunissent 551 habitants, distantes de 1,300 mètres seulement , leurs chemins sont bons : elles possèdent en commun une succursale, une maison d'école ; leurs territoires, leurs biens, leurs intérêts sont séparés , aucune dette n'a été contractée.

Chacune des communes sera à même de supporter les frais résultant d'une administration divisée.

Les conseils communaux et provinciaux, le gouvernement se sont prononcés favorablement : la commission estime qu'il y a lieu d'adopter le projet de loi.

Le rapporteur,
CH. METZ.

Le président,
DEMONCEAU.

(1) La commission était composée de MM. DEMONCEAU, *président*, KEPPELNE, DESMANET DE BIESME, ZOUBE, et METZ, *secrétaire*.